



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 2 novembre 2015 à 19 h 30, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, sont également présentes jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

015/02-11-15-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière.

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2015
3. Rapport de la mairesse sur la situation financière
4. Date d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2016 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro A-23 interdisant l'utilisation de la cigarette électronique (vapoteuse) dans les édifices municipaux

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil
2. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016
3. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2015 et du rapport budgétaire au 30 septembre 2015

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Nomination d'un lieutenant par intérim

H TRAVAUX PUBLICS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

I LOISIRS ET CULTURE

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

016/02-11-15-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 mai 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 mai 2015 soit adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE

017/02-11-15-A

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

À titre de mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Derniers états financiers au 31 décembre 2014

Les états financiers 2014 ont fait l'objet d'une vérification par M. Daniel Tétréault, comptable professionnel agréé. Les auditeurs n'ont émis aucune restriction et indiquent que les états financiers produits présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Derniers programmes triennaux d'immobilisations et autres réalisations

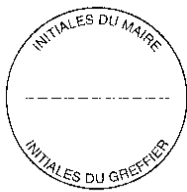
De façon non exhaustive, voici les acquisitions et les projets qui ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

Pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :

- Achat d'une pompe à feu de forêt

Pour la Ville de Rivière-Rouge :

- Poursuite de la planification stratégique
- Construction de trottoirs au nord de la rue L'Annonciation jusqu'à l'hôpital ainsi qu'au sud jusqu'au « IGA Marché Raymond » et vers le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
- Construction de trottoirs sur une partie du boulevard Fernand-Lafontaine dans le secteur Sainte-Véronique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

- Remplacement de la patinoire du secteur Sainte-Véronique (fin des travaux qui ont débuté en 2014)
- Pavage ou réparation de pavage sur plusieurs parties de chemins
- Aménagement de la place Pécelet près de l'hôtel de ville (inauguration prévue à l'été 2016)
- Aménagement paysager des deux (2) carrefours giratoires
- Installation d'une nouvelle enseigne à l'entrée sud (les travaux d'aménagement seront complétés en 2016)

Autres réalisations :

- Achat de modules de jeux (planche à roulettes) au parc Michel-Beaudoin dans le secteur Sainte-Véronique
- Installation d'une clôture pour la sécurité au niveau du champ d'épuration du bâtiment de la plage Michel-Jr-Lévesque dans le secteur Sainte-Véronique
- Poursuite de la démarche du projet d'école secondaire afin de conserver et d'attirer les familles dans la MRC d'Antoine-Labelle
- Participation et implication au sein du comité pour la construction de logements pour les aînés
- Installation de caméras de surveillance au Camping Sainte-Véronique et au bâtiment de la plage

Indications préliminaires pour l'exercice 2015

Sous toutes réserves, nous pouvons anticiper de terminer l'exercice financier 2015 au niveau de la Ville et de l'Agglomération avec un surplus.

Rémunération et allocations de dépenses

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit. Pour 2015, la rémunération des membres du conseil est établie de la façon suivante :

un conseiller reçoit mensuellement une rémunération de 1 097,50 \$ et une allocation de dépenses de 548,75 \$;

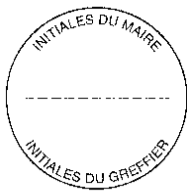
la mairesse, quant à elle, reçoit mensuellement une rémunération de 3 607,17 \$ et une allocation de dépenses de 1 331,33 \$;

le maire suppléant reçoit mensuellement une rémunération additionnelle de 365,83 \$ et une allocation de dépenses supplémentaire de 182,92 \$;

la mairesse reçoit de la MRC d'Antoine-Labelle une rémunération statutaire à titre de membre du conseil d'administration de 529,02 \$ mensuellement, ainsi que des jetons de présence de 154,87 \$ pour chaque séance de conseil d'administration (12 par année) et de 247,79 \$ par conseil des maires (10 par année).

Liste des contrats

Tel que requis par la loi, je dépose au bureau de la greffière pour consultation, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis le 1^{er} novembre 2014. Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Orientations générales des budgets 2016 et des prochains programmes triennaux d'immobilisations et autres réalisations

Nous sommes fiers du classement que nous détenons au niveau du Palmarès des municipalités du Québec – édition 2015, produit par le HEC Montréal. Le coût moyen des services est moins cher à Rivière-Rouge que chez les municipalités de même taille. Afin de maintenir notre classement, pour l'année 2016, nous allons poursuivre dans la même voie que cette année avec une gestion responsable et efficace des deniers publics. Notre but ultime, respecter la capacité de payer de nos contribuables. L'élaboration du budget 2016 nécessite un travail de réflexion minutieux accompagné de nombreuses heures de discussion ainsi que de plusieurs analyses et de projections financières. Je tiens à souligner que la collaboration de l'ensemble du personnel cadre de la Ville est essentielle pour ce travail d'importance.

Les projets suivants sont ou demeurent nos priorités :

- › Route du Lièvre Rouge
- › Aménagement du Parc de la Gare
- › Réfection de la façade du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
- › Établissement d'un programme d'aide financière pour les installations septiques
- › Mise aux normes du réseau d'égout du Camping Sainte-Véronique
- › Maintien et amélioration de nos infrastructures routières et l'entretien des équipements, véhicules et bâtiments municipaux

Conclusion

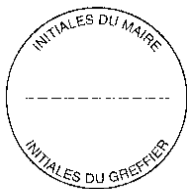
Le 14 décembre prochain, à compter de 19 h, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires 2016 (Agglomération et Ville). Une fois de plus, le conseil municipal présentera un budget équilibré qui permettra de maintenir des services de qualité à la population. Je vous invite fortement à venir nombreux assister à cette importante rencontre publique afin de connaître les orientations financières de votre conseil municipal pour l'année 2016.

En terminant, je suis fière d'affirmer encore cette année que la situation financière de la Ville est saine. Nous travaillons continuellement dans le but d'assumer nos obligations financières actuelles tout en respectant nos engagements futurs. Je profite de cette occasion pour remercier les membres du conseil qui siègent avec moi tant pour leur soutien que leur grande disponibilité. Merci également à la direction générale, au personnel cadre et à tous les employés de la Ville pour leur travail constant et de qualité, afin de bien servir la population de Rivière-Rouge et nos nombreux villégiateurs, visiteurs et touristes.

Toute ma gratitude aux bénévoles qui participent aux différents comités et activités. Vous êtes la pierre angulaire de ces succès !

Soyez assurés que votre conseil municipal continuera de travailler à l'amélioration de notre Ville et planifiera efficacement dans le seul et unique but de vous offrir des services de qualité, et ce, au meilleur coût possible.

Déborah Bélanger
Mairesse



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De publier le présent rapport dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

018/02-11-15-A

DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2016 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2016 et du programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années 2016, 2017 et 2018 au 14 décembre 2015 à 19 h.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO A-23 INTERDISANT L'UTILISATION DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE (VAPOTEUSE) DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-23 interdisant l'utilisation de la cigarette électronique (vapoteuse) dans les édifices municipaux.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, MM. les conseillers Denis Lacasse et André Tremblay ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

019/02-11-15-A

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Qu'ainsi les séances ordinaires du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge auront lieu à 19 h 30 :

- le lundi 1^{er} février 2016
- le lundi 2 mai 2016
- le lundi 7 novembre 2016
- le lundi 5 décembre 2016

à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2015 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2015

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2015 ainsi que le rapport budgétaire au 30 septembre 2015 de l'Agglomération de Rivière-Rouge, tels que préparés par Mme Nicole Bouffard, trésorière, sont déposés conformément à la loi.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

020/02-11-15-A

NOMINATION D'UN LIEUTENANT PAR INTÉRIM

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De nommer, conformément à la recommandation du Comité du Service de sécurité incendie, M. David Lavigne, à titre de lieutenant par intérim au sein du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge, pour une période de deux (2) ans à compter du 2 novembre 2015.

Que cette nomination soit reconduite à la condition que M. Lavigne complète sa formation d'officier non urbain à l'intérieur de ladite période mentionnée ci-dessus, le tout à la suite d'une recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

021/02-11-15-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée. Il est 19 h 43.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse